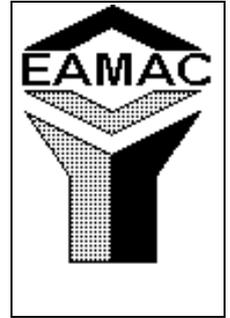




**ASECNA**  
**Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne  
en Afrique et à Madagascar**  
32-38, Avenue Jean Jaurès –Dakar BP 3144  
Tél : 00 221 338496600 Fax : 00 221 338234654



**EAMAC**  
**Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile**  
**B.P. 746 Niamey – Niger**

Tél.: (+227) 20 72 36 62 Fax : (+227) 20 72 22 36 <http://www.eamac.ne> Contact : [eamacsec@asecna.org](mailto:eamacsec@asecna.org)

# **CONCOURS D'ENTREE A L'EAMAC**

## **SESSION DE MAI 2016**

**Cycle : Technicien Supérieur**

**Dates du Concours : du 18 au 20 mai 2016**

**Durée de la formation : Deux (2) ans**

### **1. Modalités d'inscription**

- Les inscriptions au Concours EAMAC, session de mai 2016, se feront en ligne du **07 au 27 mars 2016** sur le site [www.eamac.ne](http://www.eamac.ne) à la rubrique **CONCOURS D'ENTREE** (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats seront invités à déposer leur dossier auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile) ; L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

### **2. Conditions d'inscription**

#### **Candidats externes :**

- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F, ou diplôme équivalent pour les pays hors système francophone ;
- Etre âgé de vingt-quatre (24) ans au plus au 31 décembre 2015.

#### **Candidats internes (agents de l'ASECNA) :**

- Etre opérationnel dans un service technique de l'Agence : NA – IRE – MTO ;
- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F ou diplômes équivalents pour les pays hors système francophone ou du diplôme de Technicien de l'EAMAC ;
- Avoir une ancienneté de trois (03) ans au moins à la date du concours ;
- Etre âgé de cinquante (50) ans au plus au 31 décembre 2015
- Un agent de l'ASECNA ne peut pas postuler en tant que candidat externe.

### Candidats internes (professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie) :

- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F, ou diplôme équivalent pour les pays hors système francophone ;
- Etre âgé de cinquante (50) ans au plus au 31 décembre 2015.

Un candidat ne peut postuler la même année au concours d'entrée et à l'admission sur titre. Le dossier de candidature en admission sur titre d'un candidat s'étant inscrit pour passer le concours d'entrée ne sera pas pris en compte.

### 3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves:

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Eliminatoires
Français	18 mai 2016	4 heures	07 h – 11 h	3	< 05/20
Physique	18 mai 2016	3 heures	14 h – 17 h	4	< 05/20
Mathématiques	19 mai 2016	3 heures	07 h -10 h	4	< 05/20
Anglais	19 mai 2016	2 heures	13 h – 15 h	2	< 05/20
* Epreuves professionnelles	20 mai 2016	2 heures	07h – 09h	-	-
<b>Moyenne générale</b>					<10/20

*\*Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

### 4. Composition du dossier:

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté ;
- pour les candidats encore en terminale : certificat d'inscription en terminale scientifique ainsi que le(s) relevé(s) de notes de la classe de première ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignement remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur et engagement écrit de prise en charge de la formation par l'employeur.

**Information aux candidats qui seront déclarés admis :** En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

- Période de dépôt des dossiers (uniquement pour les candidats déclarés autorisés): **du 04 au 29 avril 2016** auprès du comité local du Concours de l'Etat de résidence (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).
- Publication des résultats au début du mois **de juillet 2016**. L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.
- L'inscription définitive des candidats « sous réserve d'obtention de leur diplôme » ne sera prononcée par l'EAMAC qu'après production d'une copie certifiée conforme de l'attestation de réussite au BAC